

Cantine municipale Plouasne		INFORMATION ALLERGENES											Règlement INCO		
		LAIT	GLUTEN	ŒUF	FRUITS A COQUES	ARACHIDE	SULFITES	MOUTARDE	SESAME	SOJA	LUPIN	CELERI	POISSON	CRUSTACES	MOLLUSQUES
Lundi 28 septembre															
Pâté de campagne															
Nage de poisson aux petits légumes de saison													X		
Pâtes			X					(X)		(X)					
Fromage blanc au kiwi		X													
Pain			X												
Mardi 29 septembre 2026															
Salade verte à la Mimolette		X					X								
Sauté d'agneau aux pois chiches			(X)							(X)					
Semoule			X					(X)		(X)					
Pomme au four au sirop d'érable		X													
Pain			X												
Jeudi 1 ^{er} octobre 2026															
Velouté de chou-fleur au Brie		X													
Bourguignon de boeuf															
Orge mondé			X												
Pastèque															
Pain			X												
Vendredi 2 octobre 2026															
Salade Coleslaw		X		X			X	X							
Omelette				X											
Pommes de terre - légumes de saison au four															
Flan pâtissier maison		X	X	X				(X)	(X)	(X)					
Pain			X												
Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)			Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales									Œufs et produits à base d'œufs			
Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits.												Soja ou produit à base de soja			
Arachide et produits à base d'arachide			Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO2)									Moutarde ou produit à base de moutarde			
Graines de sésame ou produit à base de graines de sésame			Lupin ou produit à base de lupin			Céleri ou produit à base de céleri			Poisson ou produits à base de poisson						
Crustacés ou produits à base de crustacés			Mollusques ou produits à base de mollusques												